

DANS LE CANTAL

DÉPUTÉ Dans le cadre de ses “rendez-vous”, Alain Calmette a rencontré les syndicats.

Le débat sur le projet El Khomri vire aux palabres de récré



Alain Calmette, député, face aux détracteurs de la loi Travail.

Depuis qu'il est député, Alain Calmette a pris l'habitude d'organiser des rendez-vous avec ses électeurs, mais également ses détracteurs, à l'occasion de “Parlement, parlons-en”. Jeudi soir, il abordait le projet de loi El Khomri, dite loi Travail. Une parodie de débat démocratique, c'est peu de le dire. Sur un sujet qui divise les politiques et les citoyens (dont 70 % se disent contre cette loi), pas moyen de s'étendre dans une salle Hélias envahie par les syndicats.

Contre vents et marées

Car ironie du sort, ce rendez-vous programmé de longue date se déroulait le soir même où l'intersyndicale CGT, FO, FSU et Solidaires était de sortie, la quatrième, contre le projet de loi. Le matin, ils étaient plus de 400 à défiler dans les rues d'Aurillac. Ils étaient encore une bonne centaine le soir-même à vouloir en découdre.

Porte bloquée, micro “emprunté” pour un “depuis le temps qu'on se bat, le PS nous a trahi. On attendait quelque chose de François Hollande. On l'a jamais eu”, première prise de parole plus que chahutée... l'idée de laisser tomber le débat a même traversé l'esprit du député. Mais c'est mal connaître le bonhomme qui ne s'est pas dégonflé face à une salle et une tribune majoritairement hostiles à sa cause.

“Le débat contradictoire” est

plutôt la tasse de thé du député, “mais encore faut-il s'écouter”. Si la CFDT, copieusement conspuée par la CGT et FO, rappelait qu'elle soutenait la deuxième version de la loi (sauf le licenciement économique), c'est... la CGPME qui tirait la première.

“Taxer les CDD, c'est un frein au premier emploi. Est-ce que cette loi crée de l'emploi ? Je ne crois pas. Elle ne simplifie pas le travail. Elle complique la relation employeur-employé. Je ne peux pas dire aujourd'hui si c'est une bonne ou une mauvaise loi mais elle ne va pas nous simplifier la vie”, lançait Olivier Theil.

Derrière, l'intersyndicale réaffirmait son rejet de la loi avec les arguments qu'elle déploie maintenant depuis plus de deux mois dans les rues, ajoutant “un gouvernement qui se couche devant le patronat” pour la CGT, “un projet élaboré sans aucune concertation” pour FO, “un projet qui renforce la précarité”, pour FSU. Pour sa part, Alain Calmette a réaffirmé qu'il assumait et qu'il voterait la loi. Il rappelait une garantie jeune à 461€, une prolongation des bourses d'études de quatre mois, l'accès du RSA aux moins de 25 ans... des mesures que certains considéraient “comme de l'aumône, mais aujourd'hui c'est 0”. Affaire à suivre.

J.-M. A.

AMF 15 De nombreux débats ont animé l'assemblée générale des maires et président d'EPCI du Cantal réunis à Saint-Flour.

La baisse de la DGF reste indigeste pour les élus



Vincent Descœur, Pierre Jarlier, Richard Vignon, Bernard Delcros et Christian Montin, secrétaire général de l'AMF.

Cette séance de l'assemblée des maires et présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a été marquée par le vote à l'unanimité de trois motions. L'une, concernant les fusions, demande au préfet “un délai supplémentaire pour la mise en œuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale pour les intercommunalités en ayant besoin”. Soit au-delà du 31 décembre 2016 date butoir prévue par la loi Notre.

Une autre marque son soutien aux agriculteurs du Cantal face aux rats taupiers, et sollicite en outre “le retour à une réelle régulation du marché du lait de la viande et le soutien aux filières de qualité”. Elle propose aussi des Assises de l'agriculture et du monde rural dans le Cantal.

Une dernière demande “l'arrêt de la diminution des dotations de l'État”, baisses dont l'une des conséquences est “la chute des investissements des collectivités”. Par ailleurs, les élus ont renouvelé “leur volonté de contribuer au redressement des finances publiques dès lors que l'effort est équitable et soutenable”.

Une vision préfectorale

Sur les délais accordés pour les fusions de com com, le sénateur Bernard Delcros a insisté : “Le schéma n'est pas remis en

cause par les élus, mais certaines collectivités sont prêtes, d'autres non. Le délai est un enjeu pour réussir et pour l'avenir du territoire.” Pierre Jarlier, président de l'AMF 15, a une nouvelle fois martelé son message : “Il faut que s'arrête cette baisse de Dotation globale de fonctionnement (DGF), injuste et contre-productive.” Sur la réforme territoriale, a-t-il ajouté, “il faut que notre territoire s'adapte, mais cela nécessite des communes fortes, des communes nouvelles et des intercommunalités puissantes”. Vincent Descœur, président du Conseil départemental, lui aussi sur la DGF, a prévenu : “Les efforts ne sauraient se poursuivre, sinon au prix de telles difficultés... Un effort de plus que le Cantal ne saurait produire demain en termes de ressources. Nous participons certes tous au redressement financier du pays, mais il y a une limite à l'exercice...”

En réponse, le préfet a consacré à ces questions un discours de près d'une heure. Dans le cadre de la réforme, s'il considère que les collectivités ont “accepté le principe de redressement des fonds publics”, Richard Vignon a bien noté “l'inquiétude des élus par rapport à l'incidence de la DGF”. Une vision qui, cependant, diffère : “Il faut être précis.” Et d'énumérer “la Dotation de soli-

COUVERTURE

■ Concernant le téléphone mobile, les communes de Peyrusse et Jou-sous-Monjou troqueront sous peu leur zone blanche pour une couverture mobile que l'État par ailleurs a décidé d'améliorer sur le territoire (projet). Huit cents sites d'intérêt économique et touristique dépourvus de couverture pourront en bénéficier a annoncé le préfet.

darité rurale (DSR) en hausse de 10 %, l'assiette du Fonds de compensation TVA (FCTVA) élargie, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui continue de croître, la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au même niveau que l'an passé alors qu'elle avait, cette même année, augmenté de 38 %... Je ne serai pas provocateur mais, pour moi, la baisse de la DGF et ces différentes hausses s'équilibrent, même si la répartition est différente...”

Un préfet qui a évoqué la réforme territoriale et la nécessité de renforcer l'échelon intercommunal, ce qui l'a mené à réexpliquer sa démarche en terme de fusion des EPCI, autre sujet largement débattu lors de cette AG⁽¹⁾ : “Le projet que j'avais proposé a été adopté. J'ai arrêté le schéma suite à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) et au vote de ses élus.” Quant aux délais, a-t-il précisé, en lien avec la motion qui lui a été adressée, “la date du 1^{er} janvier 2017 ne doit pas être considérée comme un couperet, sachant que l'État sera présent pour la mise en œuvre. Les fusions ne sont pas un long fleuve tranquille mais elles ne sont pas insurmontables et, s'il faut plus de temps, nous en prendrons acte”. Le représentant de l'État a enfin évoqué l'agriculture et “l'année noire” traversée par les éleveurs tout en leur réaffirmant le soutien de l'État.

C. FOURNIER

(1) Notamment par l'exposé d'Hélène

en image



■ En colère jeudi matin, très en colère jeudi soir, l'intersyndicale CGT, FO, FSU et Solidaires, rejointe par le PCF et EELV mais sans les jeunes, était encore de sortie dimanche pour la “fête” du 1^{er} mai. Une sortie symbolique sur les marches du TGI d'Aurillac où la loi El Khomri s'est inscrite à l'agenda des manifestations.

NORD-CANTAL

Le boycott des élus

Plusieurs élus de l'arrondissement de Mauriac manquaient à l'appel de ce congrès (L'union du 30 avril). Ils entendaient ainsi manifester leur désaccord quant aux décisions de la dernière CDCI à laquelle ils appartenaient et dénoncer le vote de leurs homologues et le rejet de leurs amendements. En filigrane, ils accusent l'AMF de ne pas les soutenir. A l'issue de l'AG, Pierre Jarlier s'est exprimé sur le sujet : “Dès lors que les représentants de

commission en leur nom, en représentants de leur territoire. A ce titre, notre conseil d'administration a considéré à une large majorité qu'il n'appartenait pas à l'AMF 15 de prendre position sur les amendements proposés à la CDCI afin que chaque élu s'exprime en son âme et conscience. Par contre, l'AMF a pris une position unanime pour demander au préfet des délais nécessaires aux territoires qui en ont besoin afin de constituer une intercom-